

## Prévention des conflits d'intérêts. Arrêté de délégation portant déport du maire

LE MAIRE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée ;  
Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires et, notamment l'article 25 bis ;  
Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;  
Vu le code général des collectivités territoriales (le cas échéant) ;  
Vu le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 ;  
Vu le rapport du maire ;

### ARRETE :

**Article 1 :** Mme ou M. ... est désigné(e) en lieu et place de Mme ou M. ... pour instruire, le dossier ci-après mentionné : ... .

**Article 2 :** Mme ou M. ... s'abstient de toute intervention nécessaire à l'instruction, au suivi et à l'exécution de décisions relatives au dossier susmentionné.

**Article 3 :** Le Directeur général des services, le chef de service (et/ou l'autorité investie du pouvoir de nomination) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs de la (collectivité territoriale) et notifié à l'intéressé. Une copie du présent arrêté sera transmise au comptable de la collectivité.

Fait à ..., le ...

Signature de l'élu désigné

Signature du maire

Le présent arrêté a été notifié à l'intéressé le ...  
Le maire certifie le caractère exécutoire de cet acte à compter du .